

BANQUE DE L'INDOCHINE succursale de Tourane

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Le Messager de Paris*, 12 juillet 1891)

.....
Dans le courant du second semestre, le gouvernement, usant du droit que lui confère l'article 1^{er} du décret de promulgation et d'extension du privilège de notre banque, du 20 février 1888, nous a demandé d'étudier la création d'agences à Pnom-Penh (Cambodge) et à Tourane (Annam).

Ayant reconnu, par l'étude approfondie qui en a été faite, que notre action pouvait utilement s'exercer dans les contrées qui nous étaient désignées, nous n'avons pas hésité à répondre à répondre à l'initiative de M. le sous-secrétaire d'État des colonies.

En conséquence, par arrêté en date du 12 décembre, la Banque de l'Indochine a été autorisée à établir une agence à Pnom-Penh et, par arrêté du 7 mars de cette année, une agence à Tourane. Les mêmes arrêtés établissent le cours légal en faveur de nos billets au Cambodge et en Annam.

L'agence de Pnom-Penh, ouverte le 22 février dernier, est rattachée à la succursale de Saïgon, dont elle ne forme pour ainsi dire qu'une annexe.

Quant à l'agence de Tourane, qui sera ouverte dans le courant du second semestre de l'année présente, elle sera de même rattachée provisoirement à notre succursale de Cochinchine. Mais en raison de l'avenir important auquel nous croyons cette agence appelée, par suite de la position de Tourane situé près d'un bassin minier important, sur la route des grands paquebots de Chine, et présentant un accès facile aux navires d'un fort tonnage, nous prévoyons le jour, peu éloigné, où le chiffre des opérations de ce nouvel établissement nous amènera à lui donner une situation autonome.

.....

Banque de l'Indo-Chine
(*Le Temps*, 27 juin 1892)

.....
Les agences de Pnom-Penh et de Tourane, rattachées à la succursale de Saïgon, ne sont pas encore assez anciennes pour avoir atteint leur extension définitive. Toutefois, l'administration est satisfaite du résultat obtenu jusqu'ici.

.....

BANQUE DE L'INDO-CHINE
Assemblée générale ordinaire du 17 mai 1893
(*Le Messager de Paris*, 10 juillet 1893)

Cette augmentation [du compte Immeuble] provient ... de l'acquisition d'immeubles à Tourane, où nous n'étions encore établis qu'à titre provisoire....

.....

Succursale de Saïgon et agence de Pnom-Penh (Cambodge) et de Tourane (Annam)

Nous sommes heureux de pouvoir vous signaler une augmentation importante dans le montant des opérations de notre succursale de Saïgon, qui s'est élevé, pour l'exercice 1892, à 107.748,180 fr. 15. Les affaires traitées par l'agence de Pnom-Penh entrent dans ce chiffre pour 7.588.573 fr. 85, et celles de l'agence de Tourane pour 1.989.912 fr. 75.

.....

Les opérations de notre agence de Tourane, la plus récemment créée, n'ont encore atteint qu'un chiffre peu important. Mais il se confirme de jour en jour que l'Annam est un pays riche et susceptible d'un grand développement, le jour où la question du port de Tourane sera résolue.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 1894

(*Le Messenger de Paris*, 2 juin 1894)

.....

Succursale de Saïgon
et agences de Pnom-Penh (Cambodge) et de Tourane (Annam).

Le mouvement général des opérations de notre succursale de Saïgon s'est élevé, pour l'exercice 1893, à 94.238.471 fr. 80.

Ce chiffre comprend les affaires traitées par l'agence de Pnom-Penh pour 7.287.981 fr. 45 et celles de l'agence de Tourane pour 3 millions 810.390 fr. 40.

.....

Nous constatons avec satisfaction une certaine augmentation dans les affaires de notre agence de Tourane, bien que les résultats en soient encore peu importants. Nous nous trouvons en Annam en présence de populations encore habituées aux échanges par voie de troc, et auxquelles nous avons à démontrer l'utilité des services que peut leur rendre un établissement de Banque. C'est, pour ainsi dire, toute une éducation à faire. Toutefois, des indices certains nous donnent lieu de croire que nous ne tarderons pas à obtenir des résultats appréciables. Le mouvement commercial est en augmentation de 5 millions de francs sur celui de l'année précédente, et les commerçants chinois qui avaient un moment déserté la ville chinoise de Faifoo, centre du commerce de la cannelle et de la soie en Annam, à la suite de mesures regrettables prises contre eux et heureusement rapportées depuis, reviennent s'y établir et rendront bientôt à Faifoo son ancienne activité.

.....

L'agence de Tourane sera détachée de [Saïgon] et rentrera dans la sphère d'action de la succursale d'Haïphong dont, par sa situation, elle dépend plus immédiatement.

NOMINATIONS

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1894)

M. Dupré ¹ [nommé à Hanoï] sera remplacé à l'agence de Tourane par M. Hubert, caissier à Saïgon.

Jurys d'expropriation
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1896, p. 2, col. 2)

Pour Tourane. — MM. Robert ², directeur de la Banque de l'Indo-Chine ; Dewost, pharmacien ; Bertrand, agent des Messageries Maritimes ; Thomas, caissier de la Banque de l'Indo-Chine ; Hugon, commerçant.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1897, p. 2, col. 4)

Ah ! que nous avons donc été tristement impressionné par la mort de M. Gaston Robert, directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Tourane, que nous annonce le *Courrier d'Haïphong*.

Entré à midi, le 1^{er} janvier, à l'hôpital, il y mourait deux heures après dans les convulsions d'un accès pernicieux. Le bon garçon, le charmant homme ! Nous l'avions connu à Haïphong, il y a six à sept ans, et chaque fois que nous apprenions de ses nouvelles, que nous entendions parler de lui, la même impression première nous revenait : c'est un gentleman.

Nous lui eussions volontiers souhaité bonne et longue vie ; mais ceux qu'il laisse après lui sont peut-être plus à plaindre. On est si bien quand on dort ; c'est le repos temporel. Mais combien mieux quand on goûte le repos éternel !

Haïphong
(*L'Extrême-Orient*, 7 janvier 1897)

Liste des passagers partis par la *Manche*, du 4 janvier.
Pour Tourane : M. Rey, directeur de la B. I. C.

N^o 909. — ARRÊTÉ désignant M. Mayer ³, comme membre du comité local de Tourane pour la participation à l'Exposition de 1900, en remplacement de M. Robert, décédé.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1897, p. 1361-1362)

Du 7 septembre 1897

¹ [Anthyme Dupré](#) (1865-1940) : créateur en 1900 de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-Dinh.

² *Gaston* Enguerrand Robert (Paris, quartier du Palais Bourbon, 6 décembre 1859-Tourane, 1^{er} janvier 1897) : fils d'Édouard Robert et de Mathilde Ménestrier de Fossey. Célibataire. Précédemment caissier à Haïphong, puis bras droit d'Émile Mayer à Hong-Kong.

³ *Gaston* André Mayer : né le 29 juin 1863 au Havre. Fils de Benjamin Mayer, tailleur, et de Mathilde Frank. Bachelier ès-sciences. Entré à la Banque de l'Indo-Chine le 1^{er} novembre 1891. Directeur de la succursale de Tourane (3 janvier 1897), à Shanghai (février 1899), Hanoï (1900), Hong-kong (1903), Haïphong (1905), Saïgon (1908). Chargé de l'installation d'une agence à Vladivostok (1918), sous-directeur à Paris (1^{er} janvier 1923). Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 28 février 1927).

Le Résident supérieur de l'Annam,
Vu l'arrêté du 30 janvier 1896, instituant des comités locaux pour la participation de l'Annam à l'Exposition universelle de 1900 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 1896, fixant la composition de ces comités.

Vu l'arrêté du 22 juillet 1896, nommant les membres des comités locaux ;

Considérant que M. Robert, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, à Tourane, membre du comité local, est décédé le 1^{er} janvier 1897 ;

Sur la proposition du résident de Tourane, président du comité local,

ARRÊTE :

Article premier. — M. Mayer, directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Tourane, est nommé membre du comité local de Tourane pour la participation de l'Annam à l'Exposition de 1900, en remplacement de M. Robert, décédé.

Art. 2. — Le résident de Tourane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Huê, le 7 septembre 1897.

BRIÈRE.

N° 916. — ARRÊTÉ rapportant celui du 7 septembre 1897 et nommant M. Dejoux, membre du comité local de Tourane pour la participation de l'Annam à l'Exposition de 1900, en remplacement de M. Mayer, non acceptant.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1897, p. 1361-1362)

Du 11 septembre 1897

Le Résident supérieur de l'Annam,

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1892 ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 1896, instituant des comités locaux pour la participation de l'Annam à l'Exposition universelle de 1900 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1896, nommant les membres des comités locaux ;

Vu le télégramme de M le résident maire de Tourane faisant connaître que M. Mayer, directeur p. i. de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Tourane, n'a pas accepté de faire partie comme membre du comité local pour la participation de l'Annam à l'Exposition de 1900,

ARRÊTE :

Article premier. — L'arrêté n° 217, du 7 septembre 1897, est rapporté.

Art. 2. — M. Dejoux, ingénieur en chef, chef du service des Travaux publics en Annam, est nommé membre du comité local de Tourane pour la participation de l'Annam à l'Exposition de 1900, en remplacement de M. Mayer, non acceptant.

Art. 3. — Le résident -maire de Tourane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Huê, le 11 septembre 1897.

BRIÈRE.

Haïphong
(*L'Extrême-Orient*, 2 octobre 1898)

Liste des passagers partis par *Haiphong*, le 27 septembre 1898 :

Pour Tourane : ... M. Lacaze, directeur de la Banque d'Indo-Chine...

Banque de l'Indo-Chine

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1899)

Nous enregistrons avec un véritable plaisir les nominations suivantes qui viennent de se produire dans le personnel de la Banque de l'Indo-Chine :

M. Meyer [Gaston Mayer], directeur de la succursale de Tourane, a été titularisé et désigné pour la succursale de Shanghai.

M. Szymanski, de la succursale de Hanoï, a été désigné pour remplacer M. Meyer a Tourane.

.....

Liste des électeurs à la [Chambre mixte d'agriculture et de commerce de l'Annam](#)
pour l'année 1901

Arrêté du résup en Annam du 24 août 1899

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1899)

Szymanski, Alexandre-Joseph, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, Tourane.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1900)

M. Szymanski, ancien chef de la comptabilité de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï, Directeur de la succursale de Tourane, est venu, avant son départ pour France, serrer la main aux nombreux amis qu'il compte dans notre ville.

Il est descendu par le régulier d'hier à Haïphong où il s'embarquera sur le courrier annexe de ce soir.

Nous lui souhaitons bon voyage et bonne santé en France.

LE MONDE COLONIAL

(*Le Siècle*, 27 avril 1900, p. 3)

M. Gaudiot, directeur de la Banque de Indo-Chine à Hanoï, est attendu en France le 7 mai ; il a laissé la direction de la Banque à M. Gaston Mayer, directeur de l'agence de Tourane.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Assemblée générale ordinaire du 22 mai 1901

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1901)

À Tourane, le chiffre d'affaires est de 8.774.038 30, dépassant de 3 millions le total de l'année précédente.

Haïphong
ARRIVÉES
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1902)

Venant de Tourane : M. Gravelle [précédemment directeur de l'agence de Hanoi].

Haïphong
DÉPARTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 janvier 1902)

Pour Tourane : M. Gravelle, directeur de la Banque de l'Indo-Chine. .

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Assemblée générale ordinaire du 13 mai 1902
(*L'Économiste européen*, 6 juin 1902)

À Tourane, le chiffre d'affaires s'est élevé de 8.700.000 francs à 9.618.617 fr. 95 en 1901

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1903)

.....
Le chiffre d'affaires des établissements de l'Annam et du Tonkin a été, pendant l'année écoulée :

Pour Haïphong, de 37.675.063 fr. 65 contre 43 millions 355.964 fr. 55 en 1901.
Pour Hanoi, de 36.106.398 fr. 35 contre 29 millions 644.892 fr. 90 en 1901.
Pour Tourane, de 10.462.387 fr. 30 contre 9 millions 618.617 fr. 95 en 1901.

[Élections à la Chambre mixte d'Agriculture et de Commerce de l'Annam]
CHOSSES D'ANNAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 novembre 1903)

.....
Nous prions le corps électoral de renvoyer, avec M. Dérobert, M. de Raton ses dignes collègues, le président Bogaert à ses chères études et à ses affaires personnelles qu'il saura toujours habilement gérer et défendre.

Nous ne manquons pas d'hommes qui peuvent les remplacer avec avantage.

Et c'est avec confiance que nous les présentons à son suffrage et que nous les recommandons à son choix.

il est inutile de faire l'éloge de M. Warkin, commerçant de notre ville, de MM. Gravelle, directeur de la Banque, Mazeman, ingénieur-directeur des mines de Bong-Mieu, ni d'ajouter qu'ils feront de meilleure ouvrage que les membres sortants. Électeurs de l'Annam, votez donc pour MM. Gravelle, Warkin, Mazeman. Et vous serez bien et sérieusement représentés.

Un Touranais.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1904)

En Annam, les opérations de l'agence suivent une progression régulière et satisfaisante. Toutefois, malgré l'appui prêté par l'agence aux maisons françaises, la plupart des transactions s'effectuent par l'intermédiaire des Chinois, à l'exception toutefois du commerce des thés et des sucres qui reste en partie aux mains des négociants européens. Encore, les opérations sur les sucres sont-elles devenues très difficiles depuis les réglementations mises en vigueur par le Convention de Bruxelles.

Exposition de Marseille
Comités locaux indo-chinois
(*La Dépêche coloniale*, 6 décembre 1904)

Le comité local de l'Annam est ainsi constitué :
Le résident-maire de Tourane, président ; MM. Musaire, contrôleur des douanes ; Warkin et Grosieux, négociants, tous deux membres de la Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture ; Gravelle, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, et Brousmiche, pharmacien, membres.

Jurys d'expropriation
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1905)

Voici les noms des trente notables parmi lesquels seront choisis les membres du Jury spécial, appelé pendant l'année 1905, à régler les indemnités dues par suite d'expropriation, pour cause d'utilité publique.

.....

Annam
Achille Desgrais, Gravelle, Alphonse Guérin, De Lafaulotte, Jumelin.

TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1905)

Par télégramme de notre correspondant :
M. Charles Gravelle, directeur de la succursale de la Banque à Tourane, s'est embarqué sur le vapeur « Hélène » à destination de Hong-Kong.

Les Chinois témoignèrent leur reconnaissance en pavoisant l'appontement et en battant du tam-tam.

Ils conduisirent M. Gravelle à bord de la chaloupe « Annam ». De nombreux amis s'étaient joints au cortège. Nous avons remarqué : MM. Guiselin, juge à Tourane ; Duquesne, greffier ; Escande, directeur des Postes et Télégraphes ; Vignol, receveur ; le père Guerlack, docteur Recoules, Brousmiche, Warkin, Brizard [de la Cie des thés de l'Annam], Oudin, Jumelin [nouvel agent des Messageries maritimes], Gelis, avocat, Garnier ⁴, Chodzko, Escande, de la Banque de l'Indo-Chine, Muraire, M^{mes} Escande, Brizard et Mazeman.

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bon voyage et nos vœux à monsieur Gravelle, qui ne laisse ici que des amis.

LA BANQUE DE L'INDO-CHINE
ET LA CRISE COMMERCIALE CHINOISE À TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1905, p. 1 et 2)

[3 des 4 colonnes de cet article sont tronquées à la base. Nous le donnons tel quel, vu son intérêt]

Les imaginations et les langues se sont donné libre carrière au sujet des événements survenus à Tourane au mois de février : crise chinoise et brusque mise en congé de M. Gravelle, directeur de la Banque de Tourane. Un entrefilet paru dans le « Courrier d'Haïphong » montre que la vérité n'est pas connue de tous, et cela m'engage à vous adresser quelques renseignements que j'ai tout lieu de croire exacts et bien exempts d'exagération. N'étant pas dans les secrets des dieux, je ne prétends pas vous fournir des documents confidentiels que doivent seuls connaître les fonctionnaires de la banque, dont la discrétion est restée inviolable. Je me bornerai donc à vous narrer ce que j'ai entendu dire divers côtés, et ce que tout le monde a pu voir à Tourane. J'ai la ferme intention de ne froisser personne et veux m'abstenir de toute appréciation, laissant à vos lecteurs le soin de tirer des faits les conclusions qu'ils comportent. Si le simple exposé de la vérité peut être désagréable à quelqu'un, je le regrette, mais cela ne doit pas m'empêcher d'être sincère : « Amicus Plato, magis amica veritas ⁵ ».

Ceci dit pour bien mettre les choses au point, je commence.

Dans les premiers jours de février, on annonça l'arrivée de M. Michelot ⁶, inspecteur général de la Banque. Cette nouvelle nous laissa fort indifférents, pour la plupart. Mais quelque personnes firent remarquer diverses coïncidences fâcheuses : difficultés financières de la maison chinoise Wing-Tong-On, animosité croissante d'un petit groupe de nos concitoyens ennemis des Chinois et peu disposés, par conséquent, en faveur de M. Gravelle.

Les commerçants ou industriels européens de Tourane se divisent en plusieurs camps bien distincts.

1°. Ceux qui aiment les Chinois, traitent avec eux, ou même en font leurs associés ;

2°. Ceux qui déplorent la concurrence chinoise, sans toutefois vouloir du mal aux Célestiaux.

⁴ Gustave Garnier : né en 1861. Frère aîné de Léon Garnier, qui finit sa carrière administrative comme commissaire délégué du gouvernement général à Dalat, puis résident maire de Tourane. Futur directeur de la Banque de l'Indochine à Phnom-Penh.

⁵ Platon m'est cher, mais la vérité m'est encore plus chère.

⁶ Lucien Michelot (1846-1916) : directeur de l'agence du Comptoir d'escompte de Paris, puis de la Banque de l'Indochine à Saïgon, inspecteur général de cette banque (1888-1910). Voir [encadré](#).

3° Enfin ceux qui détestent les Chinois et voudraient les expulser ou les « crever » (sic) afin de pouvoir jour eux-mêmes de leurs confiées franches et ne plus rencontrer en Annam ces concurrents gêneurs.

Or, ce n'est un secret pour personne que monsieur Gravelle était « l'Ami des Chinois », les aidait de ses conseils, ne rendait devant aucune démarche honorable pour leur rendre service et leur accordait tous les crédits que lui permettaient les statuts. Ce faisant, monsieur Gravelle agissait en homme intelligent, en administrateur habile, gérant au mieux les intérêts de l'agence qu'il dirigeait et facilitant aussi les opérations des autres succursales. Son long séjour en Indo-Chine, les études savantes et persévérantes qu'il

=====

ment les quantités récoltées diminuent, donnait lieu, en 1903, à une sortie dont la valeur atteignait p. 1.600.000. Les sucres et mélasses, en conditions normales, fournissaient p. 1.000.000.

Ces chiffres ont leur éloquence, et en étudiant tout ce que l'Annam peut donner, on se trouve en face d'éléments qu'un banquier habile et consciencieux peut utiliser grandement dans l'intérêt de son agence.

Les embarras financiers de la maison Wing-Tong-On auraient eu de fâcheuses conséquences si l'on avait subitement coupé tous les crédits. Mais monsieur Gravelle, tout en prenant pour la Banque toutes les garanties nécessaires, en faisant exécuter les rentrées possibles, procédait lentement, méthodiquement, de façon à prévenir toute crise fâcheuse. Il était raisonnable de croire que monsieur l'inspecteur général approuverait cette manière d'agir et qu'il prescrirait de la continuer, afin de ne pas affoler le marché.

Je dois avouer que les procédés de monsieur Michelot causèrent à beaucoup une pénible impression⁷ : nous étions persuadés que cet honorable inspecteur général, dont l'âge semblait exclure tout emballement, apporterait dans l'exercice de ses fonctions, la gravité, la modération qui conviennent à un esprit sage et impartial. Quelques jours après son arrivée, le public était fixé. Des cris, des vociférations stupéfiantes remplissaient les bureaux et avaient leur écho jusque sur le boulevard. Un client qui hésitait à entrer demanda sérieusement à un autre client qui sortait : « Que se passe-t-il donc à la Banque ? Est-ce qu'on s'égorge ? »

— « Non ! répondit l'interlocuteur, c'est monsieur l'inspecteur général qui inspecte et pose des questions dont il n'attend pas la réponse. »

J'ai moi-même été témoin de ces scènes regrettables où le calme et la modération du directeur et du caissier mis en cause, contrastaient avec l'impétuosité bruyante de l'honorable inspecteur général qui donna, d'ailleurs, en public, des signes non équivoques d'énervement et de surexcitation (les chevaux de la banque en savent quelque chose). Cette surexcitation paraissait entretenue, et souvent même augmentée, par les rapports alarmants que faisaient, dit-on, à monsieur Michelot, les personnes qui avaient l'honneur de posséder sa confiance. Soudain, le 18 février, nous apprenions que monsieur Gravelle était suspendu, que la signature lui était retirée, et nous voyions monsieur l'inspecteur général tenir la place du directeur en attendant l'arrivée de monsieur Garnier, appelé d'urgence.

On se demandait quelle faute avait motivé pareille mesure rigoureuse. Les commentaires allaient leur train et l'on propageait les rumeurs les plus fantastiques : pertes énormes subies par la Banque, mensonges et agissements louches du directeur de l'agence dont on disait (je l'ai entendu) :

— « Si on ne l'a pas arrêté, c'est que Paris a eu égard à ses loyaux services antérieurs. »

⁷ L'attitude de Michelot s'explique probablement par le précédent de 1897 lorsqu'il avait dû intervenir à la suite des escroqueries du comprador Abock à l'encontre de la succursale de Hanoi, alors gérée par Gravelle. Lequel Gravelle avait été rétrogradé à Haiphong.

Les ennemis de M. Gravelle triomphaient, tandis que ses nombreux amis s'attristaient, douloureusement surpris d'avoir été tenus en dehors d'une enquête où leur expérience du pays, leur connaissance des hommes et des affaires et leur situation personnelle leur auraient donné le droit d'intervenir. L'honorable monsieur Michelot ne prenait ses renseignements que d'un seul côté, renseignements parfois bien extraordinaires, dont il n'acceptait de la part de ses subordonnés, ni discussion ni demande de contrôle.

Sans vouloir en rien s'immiscer dans cette question d'ordre intérieur et dans le gouvernement de la Banque, beaucoup de nos compatriotes tinrent à témoigner leur estime et leur sympathie au directeur.

=====

Chinois, même les plus sérieux, victimes de diffamations obscures, rendus suspects, proclamés insolubles, voyaient subitement leurs affaires entravées, leurs crédits réduits ou supprimés, les rentrées exigées sans merci. Et cela au moment précis de la saison active des affaires, alors que le commerce avait besoin d'une plus grande facilité du côté de la Banque. Les Chinois avec qui je suis en rapport, me disent que Faïfo est dans un marasme complet, toutes les maisons inquiètes enrayent leurs opérations, et la Douane s'en est aperçue en constatant la moins-value énorme de ses recettes : elle peut craindre, dès maintenant, que le mal ne s'aggrave. Pour le mois de février, les recettes en Douane ont diminué de 8 000 piastres environ : ce seul fait prouve beaucoup plus que bien des raisonnements.

Les Chinois qui m'ont donné ces renseignements m'ont affirmé que si la Banque se montre aussi rigide dans la suite, le commerce ne reprendra pas, et tous regrettent beaucoup M. Gravelle dont la méthode sage, et accommodante quoique prudente, savait concilier les intérêts de la Banque et ceux des commerçants. Autrefois, les Chinois reconnus solvables, pouvaient négocier à l'agence leurs traites sur l'extérieur, Hongkong par exemple, sur la simple garantie de deux signatures. Maintenant, d'après les ordres de monsieur Michelot, la Banque, pour accepter ces traites, exige que le connaissance correspondant les accompagne. Cette formalité gênante équivaut, bien souvent, à la prohibition même des escomptes. Il suffit, en effet que les connaissances soient visés à bord un peu avant le départ du bateau, pour que les Chinois ne puissent les présenter à la Banque en temps voulu. Les marchandises partiront pour Hongkong, mais le destinataire ne les retirera pas, puisque le connaissance ne lui sera délivré que par le courrier suivant. On voit quelle gêne cela met dans les opérations commerciales.

Au cas où le directeur de l'agence aurait des doutes sur la réalité des envois, il pourra toujours consulter le manifeste des bateaux, et se convaincre ainsi de la bonne foi et de la solvabilité de ses clients. Pourquoi donc exiger la remise des connaissances ?

On a prétendu que cette crise chinoise avait été provoquée, puis entretenue par la « Compagnie des Thés de l'Annam », ancienne maison Lombard. Cette imputation est aussi absurde que mensongère. Toute personne bien informée n'ignore pas que la Compagnie des Thés de l'Annam possède un jugement exécutoire *hic et nunc*, contre le représentant de la maison Wing-Tong-On. Mais, précisément pour ne pas provoquer de crise, la Compagnie des Thés n'a pas usé du droit que lui conférait ce jugement, et a temporisé afin de donner aux Chinois le temps de réfléchir et de prendre des résolutions également conformes à la justice et à leur intérêt véritable. C'est la Banque de Tourane qui, en audience publique, par le ministère de l'honorable M^e de Breteuil, son avocat-conseil, a demandé la faillite de Wing-Tong-On, au grand étonnement du Tribunal, car la Banque possède des garanties plus que suffisantes. La faillite prononcée a singulièrement compliqué les affaires, mais la responsabilité en revient à la Banque.

Je sais fort bien que les Chinois ne sont pas tous également dignes d'intérêt. Un certain nombre d'entre eux cherchent à se dérober et à éluder leurs engagements. De plus, entre les Asiatiques,— comme entre les Européens, hélas ! — la jalousie règne et amène des rivalités qui engendrent des calomnies et des menées coupables. Témoin ce

malheureux A-Thé, l'un des Chinois les plus riches et les plus sérieux de Hué. Des dénonciations calomnieuses l'avaient représenté comme un tout petit épicier ne jouissant d'aucun crédit. Averti, A-Thé protesta par lettre, puis vint à Tourane afin de rechercher et confondre ses détracteurs. Arrivé à une heure après-midi, il mourut subitement à trois heures, laissant le mystère planer sur ce décès.

On a parlé d'empoisonnement, car les Chinois disaient qu'A-Thé ne souffrait pas à son arrivée à Tourane ; l'autopsie aurait peut-être permis de trouver une piste sérieuse. Mais allez donc parler d'autopsie à des Asiatiques qui la regardent comme la profanation d'un cadavre. Encore un secret que la tombe gardera. .

La grande habileté de monsieur Gravelle consistait à ne pas tenir compte des diffamations de Chinois les uns contre les autres : il n'entrait pas dans les querelles qui les divisaient

=====

drait ailleurs ses éléments d'information ; il ne faisait pas acception de personnes et n'obéissait qu'à sa conscience et à son devoir professionnel pour accorder les crédits ou les refuser.

Je désire vivement que le calme revienne et la confiance reparaisse : la Banque regagnera-t-elle le terrain perdu ? Je le souhaite, mais il est permis de conserver quelque crainte. Peut-être un haut fonctionnaire du Gouvernement pourrait-il, par une sage intervention, rassurer le marché et ranimer la marché des affaires pour le plus grand avantage de tous ?

*
* * *

En même temps que monsieur Gravelle était mis en congé d'office par l'inspecteur général, un autre fonctionnaire, monsieur Bertrand, agent des Messageries maritimes* recevait la nouvelle de son déplacement, qui revêtait tous les caractères d'une disgrâce.

Cette mesure a surpris bien des Touranais, et beaucoup ne se l'expliquent pas encore. Sans doute, il ne nous convient nullement d'apprécier les mesures d'ordre intérieur que croient prendre les administrateurs des grandes maisons financières ou industrielles. Mais, à en juger par ce que nous voyions journellement, monsieur Bertrand prenait les intérêts de la Compagnie bien à cœur. On le trouvait toujours à son bureau, et jamais le soin de sa plantation ne l'a empêché d'être fidèle à son service. Son travail méritait, semble-t-il, un autre remerciement.

Monsieur Bertrand demeure à Tourane, et ses amis lui resteront attachés, nous souhaitons à son successeur, le sympathique M. Jumelin, plus de bonheur dans sa carrière. Que sa barque double le cap sans avarie !

M.-P. Viator

Charles GRAVELLE prend la direction de l'[agence de Phnom-Penh](#),
puis revient en 1923 à Tourane

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1905)

Départs. — M. Mayer, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, est parti jeudi à bord du « Cachar » pour Tourane. Avait pris passage à bord de ce même navire M. le

baron Pérignon, se rendant à Phan-Rang, et M. Guérin, agent de la Compagnie nationale, rentrant à Saïgon.



Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de Tourane, *L'Annam en 1906*, Marseille, Imprimerie Samat & Cie, 338 p.

Tourane.— Banque de l'Indo

Lettre du Cambodge
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1905, p. 2, col. 3)

Phnôm-Penh, 14 novembre 1905

Il paraîtrait que M. Marie, directeur de la Banque de Phnôm-Penh, irait dans quelques mois prendre la direction de la succursale de Tourane.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
RAPPORT SUR L'EXERCICE 1905
présente à l'assemblée du 9 mai 1906
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1906)

.....
Ainsi que nous le prévoyions, la crise qui, vers la fin de l'année dernière, a éclaté à Tourane, occasionné par celle, autrement importante de Hongkong, n'a pas été de longue durée, et n'a exercé qu'une influence passagère sur les affaires dans ce pays. Les mécomptes que nous avons un moment pu craindre, du fait de notre clientèle chinoise, ne se sont donc pas produits. Malheureusement, une persistante sécheresse au début

de l'année, a nui aux récoltes de thé et de soie et a complètement détruit celles de riz, dont l'exportation a dû être interdite.

La saison nouvelle se présente sous de plus favorables auspices.

BANQUE DE L'INDOCHINE
Agence de Tourane
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 505-506)

Marie, directeur ;
De Journal, caissier

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Le Capitaliste*, 23 juin 1910).

.....
On constate à Tourane une certaine activité. Les cultures du mûrier et du caoutchouc se développent dans cette région et donneront prochainement à l'agence un nouvel élément d'affaires.

Liste des électeurs de la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
pour l'année 1910-1911
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1910)

96 Marie, Ferdinand Dir. de la Banque de l'Indochine Tourane

TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1911)

Le feu. — Un incendie s'est déclaré lundi vers sept heures du soir dans une partie boisée de la montagne comprise dans la concession Gravelle, aux environs de Tourane. Ce feu a duré toute la nuit avec une grande intensité. La cause réelle de ce sinistre est inconnue. On l'attribuerait à l'imprudance d'indigènes faisant du charbon de bois à cet endroit.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Dépêche coloniale illustrée*, 31 mars 1911)



Agence de Tourane

À propos des envois de fonds
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1912, p. 3 et 4)

M. Malan, au nom de M. le gouverneur général, vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs de services :

« Mon attention a été appelée sur les disparitions assez fréquentes de numéraire qui se produisent lors des envois de fonds effectués par les percepteurs des différentes provinces de l'Union indochinoise.

Tout récemment encore, le caissier de la succursale de la Banque de l'Indochine à Tourane constatait un manquant assez important dans un envoi fait par le percepteur d'une province du Sud-Annam.

Bien que le Justice n'ait pu déterminer d'une façon précise la cause de ce manquant, l'enquête à laquelle elle a procédé a cependant fait ressortir que l'instruction générale du 20 juin 1859 n'avait pas été strictement observée.

Afin que de pareils cas ne puissent se renouveler, j'ai l'honneur de vous rappeler :

1° Que chaque caisse contenant des espèces doit être pesée, ficelée, cachetée et accompagnée d'une étiquette qui énonce le poids et la somme ;

2° Que le procès-verbal doit être dressé en quatre expéditions revêtues de la signature du résident ou de son délégué et du préposé du Trésor. L'une de ces expéditions est immédiatement déposée à la résidence, en vue d'établir l'authenticité du procès-verbal et sa date certaine. Des trois autres expéditions, qui seront signées par le transporteur, la première est remise à celui-ci, la seconde est adressée au destinataire de l'envoi, la troisième est conservée par le comptable expéditeur ;

3° Que les comptables qui expédient les fonds pour le compte du Trésor doivent toujours présenter une demande d'escorte pour les protéger pendant la route. Le droit d'apprécier l'opportunité de cette demande appartient à l'autorité administrative ; si l'escorte n'a pas été reconnue nécessaire, les comptables font relater sur le procès-verbal les motifs du refus. La réquisition peut être alors remise au transporteur, qui conservera la faculté d'en faire usage, à l'occasion, sur toute l'étendue du parcours ;

4° Que la réception des fonds doit être constatée dans les mêmes formes que leur expédition, en présence du résident ou de son délégué, du préposé de l'entreprise de transport et du comptable auquel les fonds sont destinés. En cas de déficit, il doit être dressé procès-verbal.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien tenir la main, désormais, à ce que ces formalités soient exactement remplies, car je me propose de laisser à la charge des comptables intéressés tous les manquants qui pourraient être ultérieurement constatés dans les envois de fonds, s'il n'est pas démontré, d'une manière absolue, que toutes les précautions prescrites ont été prises et qu'il ne peut être fait application, aux expéditeurs, de l'article 21 du décret du 31 mai 1862, visant le cas de forte majeure. »

BANQUE DE L'INDO CHINE
Assemblée générale ordinaire du 8 mai 1912
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
5recueil des assemblées générales, 1912 p. 1349 s)

.....
En dépit des entraves apportées à la sortie des riz, les exportations de l'Annam sont en progrès, aussi bien en ce qui concerne les marchandises à destination de l'étranger que celles dirigées vers la métropole. La culture du mûrier et l'élevage de vers à soie tendent à se développer. Notre agence de Tourane a bénéficié de l'activité commerciale du pays, dont la situation économique est satisfaisante.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 121)

Agence de Tourane
Boulevard de la République
MM. R. DE L'HORTET ⁸, directeur ;
GAUBERT, caissier.

BANQUE DE L'INDOCHINE

⁸ René de l'Hortet : ancien caissier de la Banque de l'Indochine à Pondichéry et Hanoï, futur directeur à Haïphong, puis à Pnom-Penh. Père d'Yves de l'Hortet, de la Banque de Saïgon.

(*Annuaire général de l'Indochine frse*, 1916, p. 99)

Agence de Tourane
Boulevard de la République

MM. H. LE BRAS, directeur ;
BUTTIÉ, caissier ⁹.

Banque de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1922)

.....
À Tourane, les marchandises d'exportation, accumulées en 1920, ont pu également être écoulées, grâce à la baisse de la piastre, mais non sans quelques sacrifices.

L'Annam, dont les ressources sont cependant variées, demeure, il faut bien le reconnaître, dans un isolement relatif et attend toujours les travaux hydrauliques et de communications dont son agriculture a besoin. La partie du chemin de fer transindochinois. Tourane-Nhatrang, est actuellement à l'étude et l'on attendait la réalisation de l'emprunt de 6.180.000 piastres, pour commencer en régie le tronçon Vinh-Dong-Ha.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1923)

.....
En Annam, après diverses tentatives infructueuses dues à l'initiative privée, le Protectorat a fort heureusement entrepris des travaux d'irrigation en vue desquels une somme de 600.000 dollars a été inscrite au budget de 1923. D'autre part, et grâce à l'emprunt de 6.180.000 dollars, réalisé en mars 1922, les travaux d'infrastructure du tronçon de Vinh à Dong-Ha, qui doit relier la ligne de Tourane à Hué au réseau ferré du Tonkin, ont pu être adjugés et sont poussés avec activité. Les entrepreneurs adjudicataires de ce tronçon ont trouvé auprès de notre agence de Tourane toute l'assistance dont ils avaient besoin.

HUÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} novembre 1923)

De notre correspondant particulier, le 30 octobre à 19 heures 35

Nos malades

M. Gravelle, directeur de la Banque de l'Indochine à Tourane, Madame et un de leurs enfants ; M. Arrighi, commis du Trésor à Hué, viennent d'être hospitalisés.

Nous leur adressons nos meilleure souhaits de prompt rétablissement.

⁹ Charles Joseph *Augustin* Buttié : né le 27 août 1872 à Salazie (île de la Réunion). Affecté à Tourane (1898), Haïphong, Saïgon (1904) et à nouveau Tourane.

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 juillet 1924)

1° — Commerçants et industriels
60 Gravelle, Charles Directeur Banque [de l'Indochine*] Tourane

HUÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} novembre 1923)

De notre correspondant particulier, le 30 octobre à 19 heures 35

Nos malades
M. Gravelle, directeur de la Banque de l'Indochine à Tourane, Madame et un de leurs enfants ; M. Arrighi, commis du Trésor à Hué, viennent d'être hospitalisés.
Nous leur adressons nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1925)

Mariage. — Le 24 janvier dernier, les Touranais virent, pour la première fois dans leur nouvelle et très belle église, se dérouler la toujours touchante cérémonie du mariage.

À neuf heures, les cloches carillonnaient joyeusement tandis que les jeunes fiancés, mademoiselle Madeleine Darnis-Gravelle ¹⁰, fille du directeur de la Banque de l'Indochine à Tourane, et monsieur René Tardieu, Croix de guerre, agent commissionné de la Banque de l'Indochine, s'agenouillaient au pied de l'autel.

Le R. P. Escalère, professeur au séminaire de Qui-Nhon, ami de la famille, leur adressa le discours suivant :

.....

HUÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1925)

De notre correspondant particulier, le 7 mai 1925, à 15 h. 40.

Décès
Solange Darnis Gravelle, âgée de 2 ans 1/2, fille du directeur de la Banque de l'Indochine à Tourane et de Madame, décéda, ce jour à l'hôpital de Hué, à 13 heures.

Hanoi
À la Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1926)

¹⁰ *Madeleine* Andrée Camille Darnis-Gravelle (Haïphong, 17 août 1899-Grenoble, 24 février 1976) : fille de Charles Darnis-Gravelle et de Marguerite dite Billoux. Mariée à Tourane le 24 janvier 1925 avec Augustin René Eugène Tardieu, divorcée à Grenoble le 30 avril 1951 (rens. : Gérard O'Connell).

M. Blanchet ¹¹ a été nommé à l'agence de Tourane.

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1926)

Pour les sinistrés du Tonkin. — La « Ligue des Amis de l'Annam », de création récente, composée de colons français et annamites, a eu pour première manifestation extérieure un beau geste de solidarité vis-à-vis de la population si éprouvée du Tonkin.

À l'appel du comité, dont M. Rigaux est le dévoué président, avaient répondu avec empressement ... les colons de Hué et quelques Touranais, dont M. Gravelle, directeur de la Banque de l'Indochine, un des plus actifs membres fondateurs de la Ligue.

.....

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1927)

Vers Tourane. — M. [Jean] Lesca, le sympathique autant qu'actif directeur des G.M.R., nous quitte demain par le *Chambord* pour aller passer à Tourane quelques jours de repos auprès de son fils, M. [Roger] Lesca, attaché à la Banque de l'Indochine de cette ville.

Nous adressons à M. Lesca nos souhaits de bon voyage.

Hanoï

Mariage

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1927)

Mercredi, à 5 heures du soir, été célébré, dans une charmante intimité, en l'église cathédrale de Hanoï, au chœur joliment paré et brillamment éclairé, le mariage de M. Roger Lesca, agent de la Banque de l'Indochine à Tourane, fils de notre excellent concitoyen, M. Lesca, directeur des G. M. R., croix de guerre, avec mademoiselle Paule Jeanne Marie Puech, la gracieuse fille de M. Puech, le sympathique négociant.

Des témoins pris parmi les amis les plus rapprochés ; quelques couples pour faire suite aux nouveaux époux, voilà de quoi se composa le cortège qui, pour réduit, n'en était pas moins très joli ; madame Puech, mère de la jeune épouse ; madame Lesca, mère du jeune époux étant en France, les parents d'ici n'avaient pas voulu de cérémonie à grand apparat — et l'on comprendra cette délicatesse à l'égard des absents

Bon accueil à l'église ; chants et prières de circonstance. À la sacristie, un défilé nombreux, et le soir une petite fête au grand hôtel Métropole.

Nous adressons à M. et à madame Roger Lesca nos meilleurs souhaits de bonheur et renouvelons nos compliments aux familles Lesca et Puech si estimées ici.

¹¹ Louis Blanchet (1897-1994) : il fait le tour des succursales de la Banque en Indochine. Officier de la Légion d'honneur en 1953 comme directeur de celle de Pnom-Penh. Voir [encadré](#).

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
Liste des électeurs français pour l'année 1928
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} septembre 1928)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
76 Gravelle, Charles Dir. de Banque de l'Indochine Tourane

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1929)

De passage. — M. [Roger] Lesca¹², agent de la Banque de l'Indochine à Tourane, et madame Lesca, venus passer quelques jours chez leurs parents, M. le directeur des G. M. R. et madame Lesca, avant de partir en congé par le prochain *Claude-Chappe*.

Nous prions le jeune ménage d'agréer nos meilleurs souhaits de bon séjour dans la Métropole.

INAUGURATION DE L'AGENCE DE LA **BANQUE DE L'INDOCHINE À HUÉ**
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1929)

.....
M. Gravelle, directeur de la Banque de Tourane, fit un discours d'une haute tenue littéraire, rappelant surtout le vieux Hué d'il y a trente ans, et faisant remarquer que, se modernisant, il avait droit à une agence de la Banque de l'Indochine, où non seulement les lignes architecturales de la future maison, mais surtout l'accueil aimable du personnel attireraient sûrement Français et Annamites. Ce discours fut chaleureusement applaudi.

.....

TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1929)
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juin 1929)

Banque de l'Indochine. — M. Gravelle, le sympathique directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine devant prendre sa retraite le 1^{er} juillet prochain, sera remplacé par M. Bignotti qui a été sous directeur à Hanoï et qui est actuellement directeur p. i. de l'agence d'Hankéou.

ANNAM
TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1929)

¹² Roger Lesca est muté fin 1929 à Hanoï, puis Quang-Tchéou-Wan et Nam-dinh.

In memoriam. — Jeudi matin, 16 juin, a été célébré en l'église cathédrale de Tourane un service funèbre solennel pour le repos de l'âme de M^{me} Venturini et de ses deux enfants, victimes de l'incendie du *Philippar*.

.....
[Georges] Vidal de la Banque de l'Indochine, et de nombreuses dames.

CAMBODGE
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Un vieux colonial n'est plus
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 novembre 1929)
(*Les Annales coloniales*, 7 décembre 1929, p. 3)

M. Charles Gravelle, directeur en retraite de la Banque de l'Indochine, vient de mourir à Pnompenh dans sa 71^e année. M. Gravelle était une des figures les plus connues de la Colonie où il résidait depuis plus de quarante ans.

Successivement agent de la Banque de l'Indochine à Hanoï, puis contrôleur à Haïphong, directeur à Pnompenh et, en dernier lieu, à *Tourane*, il faisait partie des anciens qui ont assisté et participé au développement de la colonie.

Esprit curieux et ouvert, il s'était longuement consacré à l'histoire de l'art khmer et il était profondément attaché à ce royaume du Cambodge où il avait désiré prendre sa retraite.

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane
5 Bardon, Ernest Employé Banque Indochine
9 Bignotti, Henri. Directeur Banque Indochine
20 Caillard, Pierre. Employé Banque Indochine
33 Delaby, Christian, Employé Banque Indochine

COCHINCHINE
Décès
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1930)

M. G. Poulet Osier, ancien directeur à la Banque de l'Indochine dont il avait dirigé les agences de Bangkok, Phnom-Penh, Battambang et Tourane.

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane
12 Bardon, Ernest Employé Banque Indochine
13 Bignotti, Henri Dir. Banque Indochine

33 Carré, Pierre Fondé de pouvoirs Banque de l'Indochine
47 Delaby, Christian Comptable Banque Indochine
49 Dubois, Charles Fondé de pouvoirs Banque Indochine

LA VIE MONDAINE — LE MARIAGE GIRARD-BIGNOTTI
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mars 1931)

Le samedi 18 avril, en la résidence-mairie de Tourane, M. Girard Georges, directeur de la maison Denis frères de Tourane, et M^{lle} Bignotti Odette, fille de M. Bignotti, ex-directeur de la Banque de l'Indochine à Tourane, actuellement en congé, se présentaient devant le magistrat municipal, pour y contracter mariage.

.....

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

ANNAM

Nhatrang, 17 janvier, étude Girard et Réveille, saisie de la Banque de l'Indochine sur héritiers Huynh van Xin : 230 m² avec maison briques et tuiles, à Nhatrang-ville, m. à p., 200 piastres.

Hanoi
Cour d'appel
(Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 19 mai 1933
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1933)

Banque de l'Indochine contre Pham-lien-Ly. — La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté contre le jugement du tribunal de paix à compétence étendue de Tourane du 24 novembre 1932, donne défaut faute de conclure contre Pham-tien-Ly ; infirme le jugement susvisé ; dit et juge que le tribunal de paix à compétence étendue de Tourane était compétent pour statuer sur l'action introduite par la Banque de l'Indochine ; revoie la cause et les parties devant le tribunal de 1^{re} instance de Haïphong qui connaîtra de la contestation, ordonne la restitution de l'amende consignée ; condamne Pham-tien Ly aux dépens de 1^{re} instance et d'appel dont distraction au profit de M^e Coueslant, avocat, aux offres de droit, ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt, et non encore enregistrées, commet le fonctionnaire huissier de la province de Quang-Ngai pour la signification du présent arrêt à la partie défaillante.

Assigné devant le tribunal de paix à compétence étendue de Tourane statuant en matière commerciale pour s'entendre condamner à payer à la Banque 1°) 4.000 p. solde d'un billet à ordre de 5.000 p. souscrit le 1^{er} avril 1932, date du protêt ; 2°) la somme de 44 p. 60 coût des protêts dressés contre le souscripteur depuis de jour de la demande en justice, le défendeur se réclamant du tribunal de Quang-ngai avait soulevé l'incompétence du tribunal de Tourane, ce dernier par jugement du 24 novembre 1932 s'était déclaré incompétent.

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1934)

Taxe générale intérieure. — Voici la liste nominative prévue à l'article 14 de l'arrêté du Gouverneur général du 18 mai 1928 sur la taxe générale intérieure :

.....
Tourane : MM. Chenu, négociant à Tourane ; Durozad, directeur de la Banque de l'Indochine à Tourane ; Mercadier, directeur de la maison Denis frères à Tourane ; Chauvin, directeur de l'U.C.I.A. à Tourane ; Heiduska, agent d'assurances à Tourane.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.368	Durozad (Pierre-André)	Directeur de la Banque de l'Indochine	Tourane

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

La cour d'appel de Hanoï a condamné M. Mailhol à verser 1.108 piastres à la Banque de l'Indochine. Greffier-notaire p. i. à Tourane, M^e Mailhol avait pris pour la banque une hypothèque sur un immeuble sans vérifier si le propriétaire de cet immeuble était bien celui énoncé dans l'acte. En première instance, M. Mailhol avait été condamné à verser 3.320 p. à la Banque, mais la Cour a fait peser sur la banque les deux tiers de la responsabilité de la faute.

PROCHAINES ARRIVÉES

Sphinx

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1935)

Liste des passagers embarqués sur le *Sphinx* qui a quitté Marseille le 20 septembre 1935 :

Pour Tourane : M. et M^{me} Fafart ¹³ et 2 enfants...

ÉMOUVANTES OBSÈQUES À TOURANE

de M. Cuénin, président du Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam et de la chambre de commerce.

¹³ Georges Fafart, de la Banque de l'Indochine. Précédemment en poste à Hanoï.
Fils d'Alphonse Fafart : ancien fondé de pouvoirs de la maison Roque à Haïphong. Voir [encadré](#).

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1936)

Nous avons remarqué ensuite les personnalités suivantes :
Barrau, directeur de la Banque de l'Indochine

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1936
Liste des électeurs (1.201)
(*Bulletin administratif de l'Annam* 15 février 1936)

7° — Circonscription électorale de Tourane
6 Bardon Ernest Employé Banque de l'Indochine Tourane
7 Barrau Maurice Direct. Banque de l'Indochine Tourane
32 Durozad Pierre Direct. Banque de l'Indochine Tourane

AU PALAIS
Cour d'appel (Chambre civile en commerciale)
Audience du vendredi 31 juillet 1936
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1936)

Nadaillat, président p.i.

.....
10) Murat ès qualités contre Banque d'Indochine. — La Cour confirme le jugement du tribunal de commerce de Tourane du 6 avril 1933 en ce qu'il a prononcé l'admission à titre privilégié de la créance de la B. I. C., agence de Tourane, pour la somme de 18.654 piastres 46 cents et de la même Banque, agence de Vinh*, pour la somme de 4.574 piastres 86 cents.

2) dit que l'ordre des productions et admissions à titre privilégié se réglerait comme suit

A : sur le montant des mandats de travaux.

1) L'administration des Travaux publics de l'Indochine au titre d'amende pour retard, retenues de garantie pour réparation, réfections ou exécutions non conforme au cahier des charges,

2) Les frais de justice privilégiés au sens de l'art. 2101 du code civil (tous frais faits en justice dans l'intérêt commun des créanciers étant précisé que les frais de la présente instance n'auront point le caractère et ne seront point privilégiés par rapport à la B. I. C.)

3) les ouvriers et fournisseurs par application du décret du 26 Pluviôse An 11 (étant précisé que le privilège des fournisseurs ne s'exercera que dans la mesure seulement où ils justifieront que leur créance est afférente à des fournitures faites pour les dits travaux.

4) les créanciers gagistes dont la Banque de l'Indochine (étant précisé que le montant de la production de l'agence de Vinh, soit 4 674 p. 86 cents, ne sera privilégié qu'à due concurrence des sommes restant dues au jour de l'ouverture de la faillite par l'Administration des Travaux publics au titre du marché du 7 juin 1930 spécifié dans l'acte de cession de créance du 8 octobre 1931.

B : sur le montant des cautionnements.

L'administration des T. P. de l'Indochine au même titre que ci-dessus.

II Les frais de justice (avec les mêmes réserves que ci-dessus).

III Les créanciers garagistes, dont la Banque de l'Indochine (uniquement pour ce qui concerne la production de l'agence de Tourane, soit 18 564 p. 46, comme ci-dessus précisé).

Déboute les parties de toutes conclusions contraires. Ordonne la confiscation de l'amende d'appel. Condamne Murat ès qualité en tous les dépens de 1^{re} instance et d'appel dont distraction au profit de M^{es} Larre, Coueslant et Duringer, avocats aux offres de droit.

Dit que les dépens seront prélevés sur les deniers de la faillite, comme frais de faillite en paiement des créances privilégiées de la B. I. C.

Ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt.

LA MORT DE M. Alphonse FAFART
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1936)

.....
Son fils Georges, fondé de pouvoir de la Banque de l'Indochine à Tourane, va venir prochainement s'installer à Haïphong où il rejoindra sa sœur et son beau-frère, madame et monsieur Paull, fondé de pouvoirs de la Chartered Bank dans cette ville.

.....

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1940

Liste décryptée des 1.228 des électeurs
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 3 avril 1940)

7° — Circonscription électorale de Tourane
14 Bonnaud Jean ¹⁴ Directeur de la Banque de l'Indochine Tourane

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE

Liste des électeurs français pour l'année 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
25 Bonnaud Jean Directeur Banque de l'Indochine Tourane
200 Texier Roger Agent Banque de l'Indochine Tourane

¹⁴ Jean Aristide Bonnaud (Montpellier, 12 août 1897-Paris XVI^e-16 déc. 1987), marié à Nice, le 8 sept. 1924, avec *Marcelle* Camille Isabelle Thérèse Gay. Aide-caissier à la succursale de Saïgon (1921), muté à Hanoï en 1929, à Hong-Kong en 1931, à Shanghai en 1934, puis à Tourane vers 1939.

N° 029098

BANQUE DE L'INDOCHINE
20 SEP 1943
TOURANE

BANQUE DE L'INDOCHINE
Capital porté à 150 millions de francs
AGENCE DE TOURANE

Reçu de Monsieur *Ch. Garnier*

la somme

de *Dix mille piastres*

En un chèque N° 208.786 tiré par *Ch. Garnier* au n° 4.
pour le crédit de son compte de dépôt n° 3051

TOURANE.

le 20 *Sept* 1943

Saigon, Imp. A. Portail 53886

\$ ~~10000~~

Le Caissier :

1.9.43

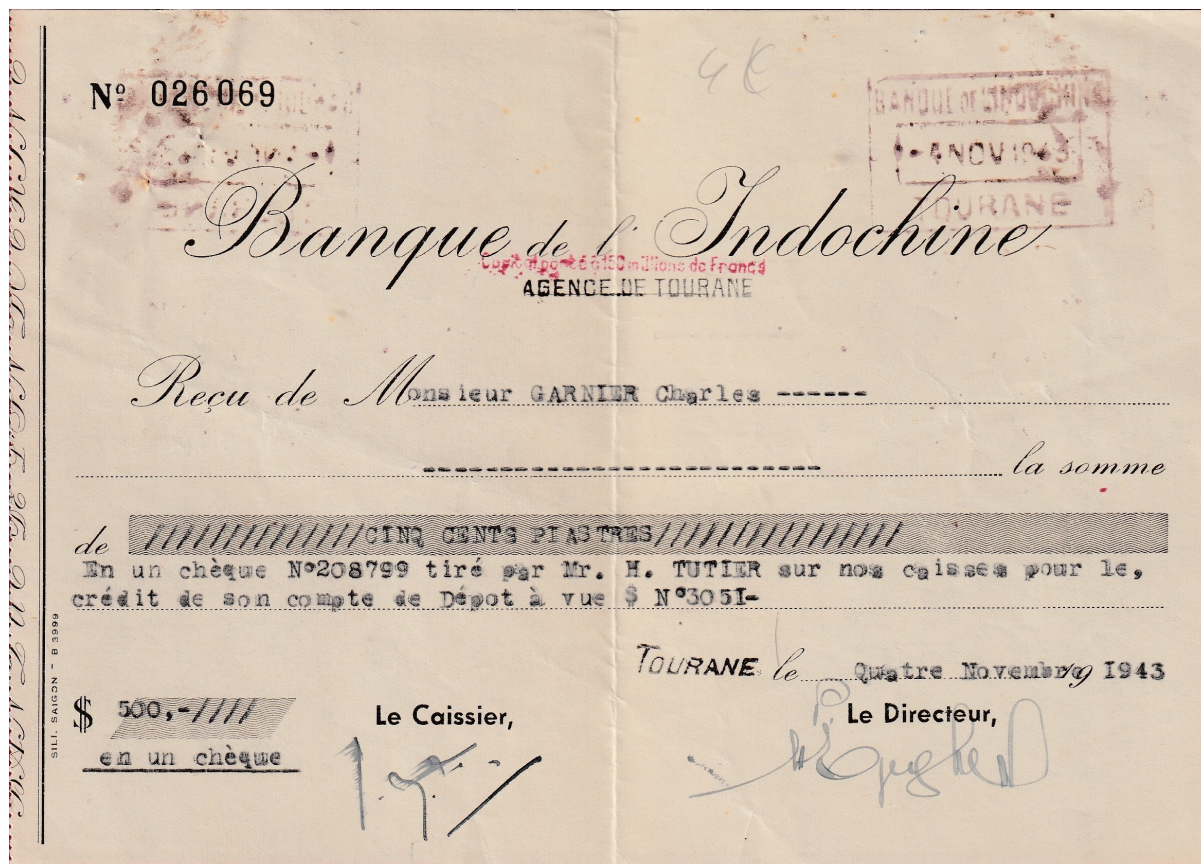
P. Le Directeur :

Rogues

Coll. Olivier Galand

BANQUE DE L'INDOCHINE
20 SEP. 1943
TOURANE

BANQUE DE L'INDOCHINE
Capital porté à 150 millions de francs
AGENCE DE TOURANE
Reçu de M. Ch. Garnier la somme de dix mille piastres
Tourane, le 20 septembre 1943
Saïgon, Imp. A. Portail, Saïgon



Coll. Olivier Galand

Reçu de Monsieur GARNIER Charles
la somme de CINQ CENTS PIASTRES
En un chèque N° 208799 tiré M. H. TUTIER sur nos caisses pour le credit de son compte de son
compte de dépôt à vue \$ N° 3051.
TOURANE, le Quatre Novembre 1943
\$ 500, en un chèque
SILI, Saïgon.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} juillet 1955)

.....
Depuis le début de 1955, nous avons décidé la fermeture de trois agences au Vietnam : celle de Cantho a été fermée le 30 avril, celles de Tourane et de Dalat le seront demain, 30 juin.

Cette décision est motivée pour des raisons strictement techniques : l'existence des trois agences dont il s'agit se justifiait lorsque nous avions le privilège d'émission, et que nous tenions les comptes du Trésor français. Aussi bien notre convention de 1947 nous faisait-elle, vis-à-vis de ce Trésor, l'obligation de les tenir ouvertes, sous certaines conditions.

Cette obligation ayant disparu, il nous a semblé qu'il était indiqué de renoncer à l'exploitation d'agences où les charges et les risques seraient disproportionnés avec les chances de gains et dont les résultats bénéficiaires ont toujours été modestes.
